

MOBILITÉ DURABLE

Les consultations ont permis de mettre en valeur l'importance que la communauté de l'ÉTS accorde aux modes de transport actif :

RECOMMANDATION 01

Favoriser les déplacements à pied

01.1 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES d'agir de façon prioritaire sur l'intersection Peel/Notre-Dame. À cet égard, les éléments suivants pourraient être considérés :

- a) Augmenter la durée des feux de circulation et permettre une séquence où seuls les piétons peuvent traverser dans toutes les directions;
- b) Permettre aux piétons de traverser en diagonale;
- c) Ajouter des feux prioritaires pour permettre aux automobilistes circulant sur Notre-Dame de tourner sur Peel vers le nord comme vers le sud et éviter ainsi qu'ils « forcent leur lumière ».

01.2 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES de mettre en place des mesures de ralentissement et d'atténuation de la circulation automobile autour des pavillons du campus. À cet égard, les éléments suivants pourraient être considérés :

- a) Rétrécir les chaussées à l'intersection des rues Peel et Notre-Dame en élargissant les trottoirs;
- b) Retirer des cases de stationnement et élargir les trottoirs autour des pavillons des rues Notre-Dame et Peel;
- c) Ajouter un terre-plein végétal au centre de la rue Notre-Dame et-ou de la rue Peel afin de réduire à une voie par direction la rue Notre-Dame (entre de la Montagne et Peel);
- d) Aller de l'avant avec le projet de rendre la rue Murray piétonne (entre Notre-Dame et William);
- e) Transformer la rue Barré en parc en la piétonnant (entre Eleanor et de la Montagne);
- f) Atténuer la circulation de la rue Eleanor (entre les rues Notre-Dame et William);
- g) Refaire le revêtement des rues Notre-Dame (entre de la Montagne et de la Cathédrale) et Peel (entre St-Jacques et William) en pavés pour bien faire sentir aux automobilistes qu'ils circulent dans une zone à haute densité de piétons;
- h) Refaire les trottoirs endommagés dans Griffintown et améliorer le déneigement et le déglacage en hiver;
- i) Refaire le marquage au sol des rues du quartier (traverses piétonnes, lignes d'arrêt des véhicules, etc.).

01.3 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES ET AU MTQ de revoir la circulation des piétons et des cyclistes aux abords de l'entrée de l'autoroute Ville-Marie afin de sécuriser leurs parcours (à l'intersection des rues de la Cathédrale et Notre-Dame).

RECOMMANDATION 02

Favoriser les déplacements à vélo

02.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier d'ajouter de nouveaux postes de stationnement pour vélos (extérieurs et intérieurs) sur le campus.

02.2 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES de créer une nouvelle piste cyclable dans l'axe nord-sud à proximité du campus de l'ÉTS. Cette piste cyclable constituerait un ajout important au réseau de pistes cyclables et permettrait de mieux connecter le campus de l'ÉTS à la piste du canal de Lachine (au sud) et à la piste située sur le boulevard De Maisonneuve (au nord).

02.3 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES d'aller de l'avant avec la création de la nouvelle piste cyclable dans l'axe est-ouest prévue sur les rues William et Ottawa. Cette piste cyclable constituera un ajout important au réseau de pistes cyclables et permettrait de mieux connecter le campus de l'ÉTS à la piste de la rue Berri (à l'est) et au quartier Saint-Henri (à l'ouest).

02.4 – IL EST SUGGÉRÉ À BIXI d'améliorer la gestion des stocks au poste de bicyclettes en libre-service situé à l'intersection des rues Peel et Notre-Dame.

RECOMMANDATION 03

Améliorer l'offre de transport par autobus

03.1 – IL EST SUGGÉRÉ À LA STM de bonifier l'offre de services de transport par autobus autour du campus de l'ÉTS :

- a) en augmentant la fréquence des autobus;
- b) en diminuant les temps de parcours avec les stations de métro environnantes sur la ligne orange (Bonaventure ou Lucien-L'Allier) et sur la ligne verte (Peel et McGill);
- c) en mettant en place des lignes expresses avec les stations de métro principales (Berri-UQAM et Lionel-Groulx) et qui passeraient près du campus de l'ÉTS;
- d) et en installant autour du campus de l'ÉTS plus d'abribus et de plus grande dimension.

RECOMMANDATION 04

Faciliter l'accès aux stations de métro et du REM

04.1 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES de mettre en place des mesures pour améliorer les parcours piétons entre les stations de métro et le campus de l'ÉTS :

- a) Station Bonaventure : élargir le trottoir du côté ouest de la rue de la Cathédrale, entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame Ouest afin de créer une allée piétonne et améliorer les traverses pour piétons sur le parcours (notamment envisager la mise en place d'une traverse en diagonale à l'intersection des rues Saint-Jacques et de la Cathédrale).
- b) Station Lucien-L'Allier : réaliser la « coulée verte » prévue au PPU des Gares qui mènerait de la station jusqu'au nord de l'ancien planétarium et envisager la construction d'un nouvel édicule à l'intersection des rues Saint-Antoine et Lucien-L'Allier.

04.2 – IL EST SUGGÉRÉ À LA STM de mettre en place une signalisation permettant aux visiteurs de l'ÉTS (particulièrement les étudiants étrangers) de se diriger facilement vers le campus de l'ÉTS à partir des stations de métro Bonaventure et Lucien-L'Allier.

04.3 – IL EST SUGGÉRÉ À CDPQ-INFRA de s'assurer que la future station du REM permettra un accès facile à la population étudiante et aux employés de l'ÉTS ainsi qu'un parcours à pied d'une durée raisonnable et également de mettre en place une signalisation permettant aux visiteurs de l'ÉTS (particulièrement les étudiants étrangers) de se diriger facilement vers le campus de l'ÉTS à partir de la future station du REM dans Griffintown.

04.4 – IL EST SUGGÉRÉ À LA STM ET À CDPQ-INFRA d'intégrer l'abréviation « ÉTS » au nom d'une des stations situées à proximité du campus : Bonaventure, Lucien-L'Allier ou la future station du REM dans Griffintown.

MOBILIER URBAIN

Les consultations ont permis de réitérer le besoin d'espaces verts dans le quartier Griffintown :

RECOMMANDATION 05

Créer des espaces de détente et de rassemblement

05.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier d'aller de l'avant avec la construction des deux parcs prévus pour le campus en tenant compte autant que possible des éléments suivants :

- a) Créer des espaces de rassemblement et de socialisation avec tables de pique-nique, bancs, barbecues, fontaines pour boire, poubelles, etc., pour permettre aux étudiants et employés de manger à l'extérieur;
- b) Créer des espaces de relaxation offrant du mobilier de détente (chaises, bancs, etc.);
- c) Construire des havres de paix (atténuer les nuisances sonores) ouverts au public, mais destinés aux employés et aux étudiants de l'ÉTS et conserver ainsi un équilibre entre les besoins des membres de la communauté de l'ÉTS et les résidents du quartier.

05.2 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES d'améliorer le mobilier urbain autour des pavillons de l'ÉTS en tenant compte autant que possible des éléments suivants :

- a) Installer du mobilier urbain quatre saisons permettant de profiter de l'extérieur à l'année;
- b) Installer du mobilier urbain que les enfants du CPE pourraient utiliser ainsi que les familles du quartier;
- c) Faire des installations temporaires durant l'été, devant les pavillons des rues Notre-Dame et Peel, offrant des espaces pour manger, se détendre, discuter à l'extérieur, etc.;
- d) Faire des installations sur la rue Peel, en face de la bibliothèque de l'ÉTS afin d'aménager une aire d'études, de lecture et de travail à l'extérieur.

RECOMMANDATION 06

Intégrer l'art, la culture et le sport

06.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater le Secrétariat général d'intégrer au volet social du développement durable une programmation d'intégration des arts et de la culture sur le campus (œuvres d'art et activités culturelles). Cette programmation pourrait comprendre les éléments suivants :

- a) Des projections sur les murs des bâtiments;
- b) Des murales sur l'histoire du quartier ou sur des thématiques en lien avec l'ÉTS;
- c) Une meilleure mise en valeur des œuvres d'art existantes (extérieures et intérieures);
- d) L'installation de nouvelles œuvres d'art (extérieures et intérieures);
- e) La gestion du programme du 1% (Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics);
- f) L'organisation d'événements culturels sur le campus, ouverts aux citoyens du quartier (comme les Rendez-vous culturels);
- g) L'installation de cubes d'exposition et de murs d'exposition mettant en valeur les œuvres créées par des membres de la communauté de l'ÉTS.

06.2 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES d'intégrer des équipements sportifs dans les projets de parcs qui sont en cours de conception dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ces équipements sportifs pourraient comprendre les éléments suivants :

- a) Des terrains pour pratiquer des sports d'équipe comme le basketball et le volleyball. Si la place le permet, des terrains permettant de pratiquer le rugby et le soccer seraient aussi grandement appréciés;
- b) Des équipements extérieurs de musculation;
- c) Un mur d'escalade.

SÉCURITÉ

Les consultations ont permis de révéler les préoccupations des membres de la communauté de l'ÉTS à l'égard de la sécurité des piétons et des lieux :

RECOMMANDATION 07

Construire des tunnels et des passerelles

07.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier de poursuivre ses efforts en vue de relier l'ensemble des pavillons par un réseau de tunnels et de passerelles afin d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements à pied sur le campus.

07.2 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES de favoriser le rattachement de Griffintown au réseau souterrain de Montréal (RESO) en passant par le campus de l'ÉTS, et ce, dans une perspective d'améliorer la fluidité et la sécurité des déplacements à pied et de favoriser le transport actif en hiver.

RECOMMANDATION 08

Maintenir le sentiment de sécurité

08.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier de poursuivre ses efforts de prévention visant à maintenir le sentiment de sécurité sur le campus, notamment :

- a) en poursuivant les rondes des agents de sécurité sur l'ensemble du territoire du campus;
- b) en concevant les aménagements en fonction de la sécurité des femmes (taille des bosquets, éclairage, parcs sécuritaires, maintien de la propreté, interdiction de flânerie ou de vagabondage);
- c) en installant à l'extérieur, là où c'est pertinent, des mécanismes ou des boutons d'urgence pour communiquer avec le poste de sécurité.

VERDISSEMENT ET EMBELLISSEMENT

Les consultations ont fait ressortir un désir général de rendre le campus plus beau, plus agréable et plus harmonieux :

RECOMMANDATION 09

Embellir le campus

09.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier de continuer d'améliorer la qualité architecturale des bâtiments du campus, en s'inspirant de la Maison des étudiants et en tenant compte autant que possible des éléments suivants :

- a) Favoriser l'ouverture sur l'extérieur en prévoyant des ouvertures au rez-de-chaussée (afin d'éviter les façades aveugles) et en maximisant la fenestration aux étages;
- b) Changer la couleur du campus perçu comme trop gris et terne, en arrondir les formes qui peuvent parfois paraître trop carrées et brutes;
- c) De façon générale, repenser le design et l'esthétique du campus et se doter d'une vision intégrée de l'espace.

RECOMMANDATION 10

Verdir le campus

10.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier d'augmenter considérablement le couvert végétal sur le campus. Étant donné le peu d'espaces au sol, il est suggéré d'envisager des moyens novateurs pour y parvenir :

- a) Privilégier le verdissement en hauteur;
- b) Suspendre des guirlandes de verdure ou de lumière entre les pavillons;
- c) Mettre plus de verdure et moins de béton devant le pavillon B;
- d) Réaménager les cours des résidences, les « ouvrir » davantage;
- e) Verdir les toits et, si possible, les rendre accessibles;
- f) Construire des terrasses extérieures;
- g) Encourager l'agriculture urbaine et mettre à profit l'expertise des regroupements étudiants qui en font.

IDENTITÉ TERRITORIALE

Les consultations ont permis d'identifier plusieurs pistes à explorer dans le développement d'une identité territoriale forte et cohérente pour le Campus ÉTS et favorisant son intégration harmonieuse au quartier :

RECOMMANDATION 11

Rendre visible « l'ADN » de l'ÉTS

11.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier de mettre en place des moyens de faire rayonner le campus en affichant les créneaux et le niveau d'excellence de l'ÉTS. Pour ce faire, les moyens suivants pourraient être envisagés :

- a) Installer des cubes d'exposition et des murs d'exposition pour mettre de l'avant les projets des étudiants et les travaux de recherche des professeurs;
- b) Promouvoir les réalisations des entreprises d'INGO et du Centech;
- c) Exposer des prototypes de clubs étudiants à l'extérieur;
- d) Étudier la possibilité de donner du Wifi libre d'accès sur l'ensemble du campus de l'ÉTS;
- e) Poursuivre les travaux en vue de développer une zone de tests et d'expérimentation au sein du campus.

RECOMMANDATION 12

Marquer l'histoire du quartier

12.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater la Direction de l'immobilier de poursuivre l'intégration dans le développement immobilier et l'aménagement extérieur du campus d'éléments relatifs à l'histoire du quartier et particulièrement à son passé industriel (sur le modèle de ce qui s'est fait avec la création de l'Espace muséal Dow en collaboration avec le Musée de la Pointe-à-Callière, le design de la façade de la Maison des étudiants (Pavillon E) qui rappelle l'entrepôt de glace situé jadis à cet endroit et la pose de panneaux d'information historique sur la façade de la résidence no 3 donnant sur la rue Notre-Dame).

12.2 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES d'élaborer un parcours éducatif et culturel mettant en valeur l'histoire du quartier, dans la même lignée que Cité Mémoire et en mettant à profit les nouvelles technologies (applications pour téléphones intelligents, réalité augmentée, projections vidéos, etc.).

RECOMMANDATION 13

Faire apparaître le campus

13.1 – IL EST RECOMMANDÉ À L'ÉTS de mandater le Secrétariat général de doter l'ÉTS d'un plan de signalétique du campus qui permettrait de mieux identifier ses pavillons et de mieux délimiter son territoire. Ce plan pourrait comprendre les éléments suivants :

- a) Des arches, notamment au moyen de sculptures d'ingénierie;
- b) Des bannières aériennes entre les pavillons;
- c) Des oriflammes sur les lampadaires pour délimiter le campus;
- d) Des marqueurs situés aux entrées cardinales du campus;
- e) Des murs signatures à certains endroits clés (exemple : à l'intersection des rues de la Montagne et Notre-Dame);
- f) L'utilisation du logo et de la couleur rouge de l'ÉTS pour marquer le territoire;
- g) Des luminaires afin de mettre en valeur les édifices par l'éclairage. Faire en sorte que l'éclairage sur le campus soit également une signature visuelle;
- h) Mieux identifier les pavillons ainsi que les espaces intérieurs et extérieurs du campus. Pour ce faire, utiliser des noms de scientifiques célèbres.

13.2 – IL EST SUGGÉRÉ AUX AUTORITÉS MUNICIPALES de contribuer à la réalisation des projets d'entrée EST et d'entrée Ouest du campus :

- a) Entrée Est : en autorisant l'élargissement du trottoir le long de l'ancien Planétarium sur la rue de la Cathédrale (entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame);

- b)** Entrée Ouest : en transformant la rue Barré en parc ou en la piétonnisant (entre les rues Eleanor et de la Montagne), en atténuant la circulation de la rue Eleanor (entre les rues Notre-Dame et William) et en piétonnisant la rue Murray (entre les rues Notre-Dame et William).